

## Recours contre le mariage et l'adoption gay à Mexico

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 1 février 2010

L'Eglise catholique, par la voix de l'archidiocèse de Mexico, a apporté son entier soutien au recours contre la légalisation de l'avortement dans le District Fédéral engagé par l'équivalent du Parquet général pour motif d'inconstitutionnalité.

Dans son journal hebdomadaire l'archidiocèse [approuve](#) sans réserves le procureur général de la République dans sa démarche, déclarant que le droit des personnes homosexuelles d'établir des contrats de vie se trouve suffisamment respecté dans le modèle juridique mexicain des « sociétés de vie commune » — affirmation étrange dans la mesure où l'Eglise catholique s'était opposée à cette reconnaissance des unions de fait, entrée en vigueur en 2006 et réservée aux personnes de n'importe quel sexe non liées par les liens du sang et ouvrant des droits de succession. Façon d'essayer d'obtenir, simplement, quen ? les choses n'aillent pas plus loin ?

La position officielle de l'archidiocèse précise toutefois qu'une loi autorisant le mariage et l'adoption homosexuels va directement contre l'engagement constitutionnel de protection de la famille solennisé par le Pouvoir constituant mexicain en 1974.

Elle précise adhérer au fait que le recours du Procureur général souligne qu'il n'y a pas discrimination à exclure les couples homosexuels et qu'il faut d'abord tenir compte du « droit supérieur de l'enfant qui surpasse n'importe quel autre droit individuel ».

L'affaire passera devant la Cour suprême de Justice de la nation.

© [leblogdejeannesmits](#).